

Image not found or type unknown



## Divorce et achat d'automobile

Par **Laurimage**, le **02/11/2009** à **10:26**

Bonjour,  
Marié sous le régime de la séparation des biens. Nous vivons séparés d'un commun accord depuis 11 mois. Nous n'avons à ce jour engagé aucune procédure de divorce mais celà va se faire.  
J'ai besoin de changer mon auto et j'ai passé commande pour livraison en Mars 2010. Je souhaite prendre le maximum de précautions afin de ne pas être obligé de partager cette auto.  
Alors, dois-je mettre la facture de l'auto ou sa carte grise au nom d'un parent ?  
Quelles sont les astuces ?  
Ou es-ce inutile au regard du régime matrimonial ?  
D'avance merci.